

Madame, Monsieur,

Le groupe **Etex**, auquel appartient **Eternit SAS**, a décidé de réorganiser ses activités françaises afin de favoriser les synergies entre ses différentes filiales et de permettre :

- de continuer à assurer un niveau de service élevé,
- de favoriser plus rapidement le développement de nouveaux produits.

En conséquence, cela entraîne la scission d'**Eternit SAS** en trois sociétés distinctes, au 1^{er} juin 2010 :



la Société **Eternit Commerciale SAS**, dont le siège social sera situé sur le site de Terssac (*2 chemin du Clos d'Armand - 81150 Terssac*) où est actuellement localisé le service clients et logistique, commercialisera l'ensemble des produits de couverture et de façade proposés par **Eternit SAS**. Vos interlocuteurs et correspondants commerciaux ne changent pas.



la Société **Ciments Renforcés Industries**, dont le siège social sera situé sur le site de Saint-Grégoire (*rue Bahon Rault - 35768 Saint-Grégoire*), aura en charge la gestion des 4 usines françaises.



la Société **EBM Services**, dont le siège social sera situé sur le site de Vernouillet (*3 rue de l'amandier - 78540 Vernouillet*), assurera tout ou partie de la gestion sociale, financière et environnementale des différentes filiales du groupe Etex (**Eternit Commerciale SAS**, **Ciments Renforcés Industries SAS**, **Batiroc**, **SEA**, **Promat**, **Nidaplast**) situées sur le territoire français.

Parallèlement, un courrier d'information a été adressé à votre direction financière pour l'informer de ces changements.

Vous remerciant de votre fidélité.

Laurent Bongrand
Directeur Général